



## Compte-rendu du COPIL Sites Natura 2000 « Zones humides du Marensin Nord »

Zones humides de l'étang de Léon FR7200716  
Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe FR7200715

### Mardi 28 avril 2026 à Linxe

#### Personnes présentes :

AGESTA Yoan : Fédération des Chasseurs des Landes  
ARRUE François : Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born  
BERTRAND Magali : DDTM 40  
BOUFFANDEAU Laurine : CPIE Seignanx Adour  
CAPDEPUY Christelle : SMRMB  
COUSSAU Jean-Louis : élu à Vielle St Girons  
DELUCHE Clarisse : Région Nouvelle-Aquitaine  
DUJARDIN Catherine : élue à Linxe  
DUPUY Carine : élue à Linxe  
FOURGS Marine : élue à Linxe  
GUENARD Maxime : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine  
HEDIARD Marie : Landes Nature  
JUYON Jean : Marensin Nature  
LABOUDIGUE Francis : adjoint mairie de Léon  
LAGORCE Muriel : Vice-présidente Conseil départemental des Landes  
LEMOINE Suzy : Landes Nature  
MONTFORT Ludovic : GDSA-NA  
MORA Jean : Président du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born  
OSTROWSKI Jessica : élue à Linxe  
PYRONNEAU Corinne : CDRP 40  
ROLLAND Frédérique : élue à Linxe  
ROLLIN Michel : élu à Linxe  
SANCHEZ Pierre : élu à Linxe  
SIREYJOL Philippe : CDRP 40  
TEYSSIER Pierre : CNPF Nouvelle-Aquitaine  
WEBER Sophie : Région Nouvelle-Aquitaine

#### Excusés :

PETR ALO -- FAURE François , SIAG RN Courant d'Huchet - Com com Pays morcenais - GASTON Martine, commune de Lesperon – LE MOAL Tangi, CEN-NA – BOUYRIE Florence, commune de Messanges – Mairie de Moliets – LABORDE Maylis, CA40 service Forêt – FORTINON Xavier, CD40 – Fédération de pêche des Landes – CHIARADIA Mathilde, ONF

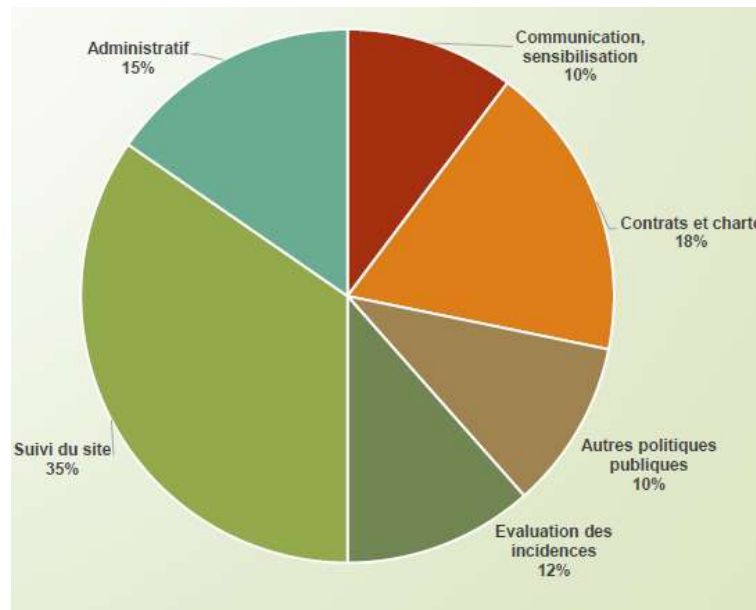
#### Introduction :

M. Thierry GALLEA, maire de Linxe, prononce le mot d'accueil. Sophie WEBER, élue référente Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine, poursuit en actant le transfert de l'animation des sites Zones Humides de l'étang de Léon et Zones Humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe au Syndicat des Rivières du Marensin et du Born à partir 1<sup>er</sup> juin 2026.

Du fait de la présence de nouveaux élus, Marine Hédiard présente le dispositif Natura 2000 ainsi que les sites.

Présentation du bilan de 10 mois d'animation (de juillet 2025 au 31 mai 2026) par Marine Hédiard et Suzy Lemoine de Landes Nature

L'équipe technique d'animation comprend Landes Nature, le CPIE Seignanx Adour et la Fédération de pêche des Landes. 43 jours de travail ont été réalisés pour un total de 22 100 euros avec la répartition représentée ci-dessous.



Volet « Communication »

Des lettres d'information sur diverses thématiques sont téléchargeables sur le site internet [barthesmidouzemarensin.com](http://barthesmidouzemarensin.com). La dernière lettre rédigée présente le dispositif Natura 2000 et les outils mobilisables à destination en particulier des nouveaux élus.

Les élus de Linxe demandent s'ils peuvent relayer les informations de ces lettres → Il est bien sûr possible de les mettre à disposition à la mairie ou de reprendre des infos dans le bulletin municipal. Une newsletter a été mise en place sur certains autres sites et pourrait aussi être commencée sur ces sites pour que les membres du COPIL et les communes reçoivent des actualités en dehors du COPIL.

L'animatrice rappelle que 3 kakémonos sont disponibles en prêt pour les événements du territoire.

Volet « Évaluation d'incidence Natura 2000 »

Les animateurs aident les porteurs de projet sur les impacts que peuvent produire certains projets sur la zone Natura 2000 en les informant sur les enjeux faunistiques et floristiques (fournitures de données) et en faisant des recommandations.

Les animateurs ont été sollicités sur 10 dossiers, allant du permis de construire aux manifestations sportives (nombreuses sur le secteur).

Marine HEDIARD rappelle que Landes Nature ne donne qu'un avis technique et non un avis conforme (donné par la DDTM).



## Contrats Natura 2000

L'animatrice présente le détail des contrats Natura 2000 mis en œuvre durant la période :

- Vielle Saint-Girons, contrat porté par la commune - remise en eau du Marais de l'Auga : reprise de l'ouvrage, il est désormais fonctionnel
- Contrat d'arrachage du Baccharis au niveau du Courant de Contis, porté par la commune de Saint-Julien-en-Born : contrat déposé lors de l'appel à projet 2026 pour un total de 23 400 € François ARRUE, technicien rivière, souligne que des actions au niveau du Courant de Contis seront comprises dans le prochain plan pluriannuel de gestion du Syndicat de rivières car jusqu'à présent le Syndicat n'était pas compétent sur la zone concernée.
- Contrat pour la restauration d'une prairie humide à Lit-et-Mixe porté par un propriétaire privé pour un total de 9 323 €
- Contrat Bois sénescents à Lévigacq porté par un propriétaire privé pour la préservation sur 30 ans d'un hectare de forêt marécageuse pour un coût total de 4 900 € François ARRUE précise que le Syndicat de rivière effectue une veille des ouvertures de chantiers forestiers sur son territoire et que dans ce cadre il peut orienter les propriétaires vers les animatrices Natura 2000 qui peuvent lui proposer un contrat bois sénescents si cela concerne une parcelle en site Natura 2000.

Un appel à projets contrat restreint sera certainement lancé par la Région NA pour 2027 avec un dépôt des dossiers fin août 2026.

## Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un des documents cadre des sites Natura 2000. Suite à la séparation de l'animation entre le Marensin Sud et le Marensin Nord, les chartes du site doivent être légèrement réécrites. Les modifications seront validées lors du prochain COPIL.

La charte sert surtout de support de communication sur les préconisations de gestion. La signature peut être une valorisation d'une prise en compte des enjeux Natura 2000 mais faire connaître les engagements est déjà un objectif.

## Soutien à d'autres politiques publiques de développement durable

Les animateurs Natura 2000 participent à d'autres dispositifs pour s'assurer que les enjeux Natura 2000 sont bien pris en compte comme les plans de programmations, les études régionales ou nationales, les comités locaux.

## Amélioration des connaissances

- Suivi du Flûteau nageant : poursuite de l'inventaire sur 2 cours d'eau du bassin versant de l'étang de Léon. Cette espèce d'intérêt communautaire qui a été retrouvée sur le site Zones humides de l'étang de Léon devra être rajoutée au Formulaire standard de données, au résumé non technique et au DOCOB du site.
- Des pêches ont été réalisées par la FDPPMA des Landes sur la lagune de la Moulasse et aussi sur un plan d'eau privé suite à un contrat. Du brochet aquitain a été identifié.
- Un inventaire Cistude d'Europe sous protocole sera réalisé en 2028 grâce à un AAP Suivis biologiques lancé par la Région et l'État fin 2025.
- Une mise à jour de la cartographie des habitats et des inventaires faune sera réalisée en 2026 sur l'étang du Paludot et les zones humides associées à Léon.



### Mise à jour du DOCOB

En plus de la charte, le résumé non technique des DOCOBs des sites ainsi que le formulaire standard de données sera mis à jour. Pour cela, un groupe d'experts sera réuni afin de bien évaluer les enjeux et les priorités de gestion.

Un complément de cartographie doit être réalisé sur une partie du site FR7200711 afin de proposer une modification du périmètre : fusion des sites FR7200711 et FR7200716.

### Questions diverses

Thierry GALLEA fait la remarque qu'il y a une problématique sur la gestion des fossés. Magali BERTRAND de la DDTM répond que cela peut être géré par les documents d'urbanisme.

Le Président de COPIL sera élu lorsque les élections du Syndicat des rivières auront eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.